

Communiqué de presse

Agglomération de Delémont : assemblées communales d'information

Delémont, le 7 mai 2008

Une information au sujet du projet d'agglomération de Delémont "Vivre la ville à la campagne" a été présentée dans les assemblées communales de toutes les communes membres de l'agglomération ces dernières semaines, à savoir : Rossemaison, Vicques, Rebeuvelier, Courrendlin, Soyhières, Courtételle, Châtillon, Courroux, Develier et Delémont (Conseil de ville).

La démarche de l'agglomération est une forme originale et poussée de collaboration intercommunale ; elle porte en effet à l'origine sur les questions de transports et d'aménagement du territoire.

Dans le but de renseigner la population sur ce projet, aucune décision n'a été prise, mais les participants ont montré un intérêt certain aux projets de l'agglomération. La majorité des questions s'inséraient dans la compréhension locale des projets annoncés, leur importance et leurs conséquences. D'autres questions ont porté sur l'extension du périmètre de l'agglomération, la densification de l'urbanisation, l'attractivité des friches industrielles, le besoin de constituer une agglomération, la localisation des services, les délais d'attente pour une échéance ou une autre, la prise en considération des autres domaines que les transports et l'aménagement du territoire. Des compléments d'information ont été sollicités sur le financement, les transports publics, leur coût et leur desserte, la fusion de communes, la promotion économique, les possibilités de modification du programme des mesures, la possibilité des subventions fédérales et cantonales, le prix des propositions d'infrastructure et d'organisation. Les questions au sujet de la Zone d'activité régionale de Delémont (ZARD) qui pourraient être reprises par les dix communes de l'agglomération ont porté sur les surfaces, la répartition du produit fiscal des entreprises ou le calcul du prix de 150 francs par habitant.

Les questions les plus importantes ont été les suivantes, *avec les réponses apportées* :

- Que nous apporte notre participation à l'agglomération ? / *Les enjeux sont nombreux, parmi lesquels l'organisation du territoire, du développement économique de l'agglomération, ainsi que la mise en oeuvre de la collaboration intercommunale concernant les services communaux. Tout le monde est concerné et nous souhaitons que tout le monde participe à la réflexion et à la définition des solutions. L'agglomération de Delémont a une carte à jouer à l'échelle de l'aménagement du territoire national et elle ne pourra la jouer que si toutes les communes sont unies et défendent ensemble cette position.*
- Sera-t-il encore possible d'aménager des lotissements et des zones d'activités dans les communes ? / *Les communes sont obligées de respecter le plan directeur cantonal qui vise à une utilisation mesurée du sol et ne peuvent d'ores et déjà plus étendre les zones à bâtir comme par le passé. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable que chaque commune se dote de nouvelles zones à bâtir dont la somme dépasserait les besoins globaux de développement de l'agglomération. L'agglomération souhaite avoir une*

réflexion sur la coordination des extensions de zones à bâtir et réfléchit aux outils nécessaires pour assurer leurs mises en place.

- L'extension des transports publics est-elle un sucre en échange de la suppression de la possibilité de construire ? / *Non, d'une part la suppression de nouvelles constructions n'a jamais été envisagée. D'autre part, le développement des transports publics répond à un objectif de développement durable. Nous sommes certains que si l'on offre à la population des transports publics attractifs, elle les utilisera pour le travail et les loisirs. Cela permettra un désengorgement des réseaux routiers principalement au cœur des localités en faveur d'une meilleure qualité de vie.*
- Veut-on faire de nos villages des cités dortoirs, en rassemblant les emplois et les activités commerciales à Delémont ? / *Non, l'amélioration de l'attractivité de tous les villages est souhaitée, en termes d'emplois, de commerces locaux, d'habitants et d'activités sociales et culturelles. La centralisation n'est pas à l'ordre du jour.*
- En quoi l'agglomération améliore-t-elle l'attractivité des villages ? / *Le projet d'amélioration des horaires des transports publics améliore clairement l'attractivité de chaque village. De plus, le programme des investissements dans les 10 communes prévoit un financement partiel par la Confédération. Sans agglomération ce ne serait pas possible. Enfin, l'agglomération permet de développer des projets communs, impossibles à réaliser à l'échelle locale uniquement. Le premier exemple est la ZARD, dont les recettes fiscales seront partagées entre les communes qui la financent. D'autres projets se dessineront à l'avenir.*
- La volonté de sortir le trafic automobile des centres de localité va-t-elle affaiblir les commerces des centres ? / *L'objectif premier n'est pas de sortir le trafic automobile, mais localiser judicieusement les activités commerciales autour des transports publics et de la mobilité douce. En ce sens, les autorités visent à améliorer la qualité des espaces publics pour les rendre plus attractifs et plus vivants en maintenant les commerces de détail au centre des localités.*
- Le projet vise-t-il à rendre encore plus difficile le trafic automobile ? / *Les améliorations routières prévues dans l'agglomération peuvent être assimilées à une meilleure fluidité du trafic et au renforcement de la sécurité de tous les usagers (parkings, carrefours, accès à la Communance, passages à niveaux dénivelés, etc.).*

Le texte et les images des exposés sont à disposition sur le site internet www.jura.ch/agglo, ou disponible auprès de chaque secrétariat communal.

Personnes de contact:

M. Jean-Louis Chételat, Maire, Président
de la Direction politique
Administration communale
2852 Courtételle
jean-louis.chetelat@bluewin.ch
+41 32 424 43 43

M. Dominique Nusbaumer, Chef du
Service de l'aménagement du territoire
Responsable de la Direction technique et
de coordination
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
dominique.nusbaumer@jura.ch
secr.sat@jura.ch
+41 32 420 53 10

M. Henri Erard, Secrétaire ARJ, chargé de
l'organisation et du secrétariat
Allée des soupirs 1
2900 Porrentruy
arj@bluewin.ch
+41 32 466 43 54